

Avocats et magistrats enterrent (provisoirement) la hache de guerre

PAR MICHEL DELÉAN
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 24 MAI 2019

Le président du tribunal de Paris et la bâtonnière des avocats ont fumé le calumet de la paix jeudi 23 mai, après l'expulsion d'une avocate par les forces de l'ordre à la demande d'une juge d'instance. Une affaire sans précédent, qui s'ajoute à d'autres incidents.

Deux heures de discussions franches et directes ont été nécessaires, jeudi 23 mai, pour arriver à un compromis et rédiger un communiqué commun. Les représentants des 29 000 avocats parisiens, d'un côté, le président du tribunal de grande instance de la capitale et son staff, de l'autre. Après un rassemblement silencieux d'une centaine de robes noires dans l'atrium du nouveau tribunal des Batignolles, à 13 heures, la bâtonnière Marie-Aimée Peyron, le vice-bâtonnier Basile Ader et celle qui lui succédera l'an prochain, Nathalie Roret, ont été reçus (le rendez-vous était déjà fixé) et ont exposé leurs griefs au président, Jean-Michel Hayat, et à la première vice-présidente chargée du tribunal d'instance, Sophie Degouys.

Premier sujet de fâcherie : l'expulsion *manu militari* d'une avocate en robe, Anna Salabi, lors d'une audience du tribunal d'instance, le 16 mai – une affaire sans précédent, **révélée le lendemain par Mediapart**. Choquée, l'avocate avait reçu deux jours d'ITT. Une **forte mobilisation** s'est rapidement déclenchée chez les avocats, à Paris et au-delà, contre ce qui est vécu comme une voie de fait, **une agression** et un abus de pouvoir inadmissibles.



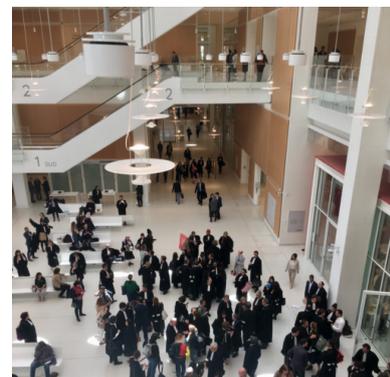
Me Salabi et ses confrères, le 23 mai au tribunal de Paris. © M.D.

Jeudi matin, la présidence du tribunal **affichait encore son soutien** à la magistrate ayant pris la décision de faire appel à la police pour faire sortir l'avocate, qui se serait montrée « *véhémente* », aurait tenu des propos «

dénués de toute mesure et de respect dû à la fonction », et aurait empêché physiquement l'audience de se poursuivre, après que son dossier eut été renvoyé.

M^e Salabi et ses défenseurs assurent, au contraire, que la magistrate se serait montrée « *partiale* », ne l'aurait pas laissée s'exprimer, décidant soudainement de renvoyer l'affaire, avant de faire appel à la force publique pour l'expulser de la salle d'audience, l'avocate étant traînée au sol alors qu'elle cherchait à joindre un représentant de son ordre pour le faire venir comme médiateur.

Le communiqué commun du président Hayat et de la bâtonnière Peyron, diffusé jeudi en fin d'après-midi (*on peut le lire sous l'onglet Prolonger*), ne fait pas état des circonstances de l'incident, mais indique clairement qu'il y a eu une faute de la magistrate. « *Le président entend rappeler à chacun que tout incident d'audience doit conduire à saisir sur-le-champ le délégué du bâtonnier à la permanence de l'ordre, en suspendant, si nécessaire, le cours de l'audience. En aucun cas, il ne peut être recouru au concours des forces de l'ordre, à l'égard d'un avocat, dans l'exercice de sa mission* », lit-on.



Le rassemblement des avocats, jeudi 23 mai dans l'atrium du tribunal. © M.D.

Pour calmer le jeu, des « *assises consacrées à la relation avocats, magistrats et personnels de justice* » seront en outre organisées prochainement, ajoute le communiqué. C'est que les sujets de dispute se sont accumulés, ces derniers temps. Une perquisition de juges d'instruction financiers parisiens, à 6 heures du matin au domicile d'une jeune collaboratrice, tremblante de peur, d'un cabinets d'avocats, a ainsi

provoqué récemment un incident très vif avec le représentant du bâtonnier, qui a trouvé la scène inutilement humiliante.

Les perquisitions dans les cabinets d'avocats ne sont pas le seul sujet de friction. Le déménagement au nouveau tribunal des Batignolles, voici un an, a cristallisé de nombreuses tensions avec les magistrats, parfois inhérentes à leurs missions respectives. Les avocats se plaignent, entre autres choses, de ne pas pouvoir circuler partout à cause des sas et des badges magnétiques, de rester souvent bloqués entre deux portes, de ne plus pouvoir accéder aussi facilement qu'avant aux cabinets des juges d'instruction, et d'être en fait relégués **au rang d'acteurs subalternes** dans un lieu de justice conçu avant tout pour les magistrats. Plusieurs avocats le confient, l'affaire Salabi est venue à point nommé pour crever l'abcès.

Si le calme est revenu, l'affaire ne restera pas sans suite. Anna Salabi et son avocat, Vincent Ollivier, ont saisi le Défenseur des droits mercredi 22 mai d'une demande d'enquête, pour des faits qu'ils qualifient d'« *abus de pouvoir* » de la part de la magistrate et des policiers qui sont intervenus le 16 mai. Ils devraient également saisir le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), en charge des questions touchant à l'éthique et la déontologie des magistrats. Une plainte pénale pour « *violences volontaires* » est également envisagée. Christiane Féral-Schuhl, la présidente du Conseil national des barreaux (CNB), a pour sa part annoncé le 18 mai qu'elle saisisait la ministre de la justice de cette affaire.

Prolonger

Le communiqué du président du tribunal de grande instance de Paris et de la bâtonnière de l'ordre des avocats au barreau de Paris :

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.